



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES
Séance du 12 octobre 2023

Le douze octobre deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

Date de convocation : 6 octobre 2023

Nombre de membres en exercice : 16 - Présents : 12- Votants : 16 jusqu'à 22h puis 15 votants

Présents : M. Benoît COUTEAU, maire, M. Stéphane ENTÈME, Mme Françoise MÉNARD, M. Pascal BOUTON, Mme Hélène QUÉMÉRÉ, adjoints au Maire, M. Christian MAILLARD, M. Richard LOPEZ, Mme Magalie RAVELEAU DUAUT (départ vers 22h sans pouvoir), Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, M. Vincent CAILLÉ, M. Rodolphe BORRÉ, Mme Sylvie CHATELLIER.

Absents excusés : Mme Linda GABORIAU (pouvoir donné à M. Pascal BOUTON), M. Sébastien BESSON (pouvoir donné à Mme Hélène QUÉMÉRÉ), Mme Servane CHESNEAU (pouvoir donné à M. Rodolphe BORRÉ), Mme Gwladys BRANGER (pouvoir donné à Mme Françoise MÉNARD).

Secrétaire de séance : M. Richard LOPEZ

2023-10-12-001 – NETTOYAGE DE L'ÉGLISE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Considérant ce qui suit :

Pour optimiser la qualité de l'enduit de l'église Sainte Radegonde, il est proposé de nettoyer l'église et de reprendre les enduits soufflés. Suite à une analyse technique et financière de deux offres reçues il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise SLP pour un montant de 24 533,35 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, avec une abstention :

- DÉCIDE de valider le devis de nettoyage de l'église.
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut ses adjoints, à prendre toutes les mesures afférentes à l'attribution et à la notification de ce devis.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Registre certifié conforme,

La secrétaire de séance
Richard LOPEZ

Le Maire
Benoît COUTEAU